

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Séance du 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, Mme Cindy ARNASSALON ; M. Benjamin GRACCHUS ; conseillers municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL-ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Lucien BEAUZOR ; M. Christian CITADELLE ; Mme Anny GENIPA ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/12/109

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Par son avis n°2025-0056 en date du 13 novembre 2025, la Chambre Régionale des comptes à procéder à une correction des inscriptions en recettes et en dépenses des Restes à réaliser en fonctionnement et en investissement, d'où le vote du présent budget supplémentaire.

Ce dernier a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

La Chambre demande dans sa décision à ce que la commune inscrive à son budget 2025 les corrections en sincérité des restes à réaliser qui se présentent ainsi qu'il suit :

Pour l'autorité compétente par délégation



	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 591 821,00	10 646 128,30
Recettes	13 972 786,00	14 448 835,65

1- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le total des crédits proposés par chapitre et par opération est le suivant (pages 14 à 22) :

CHAPITRES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
011- Charges à caractère général	1 575 500,00			
012- Charges de personnel	150 000,00			
65- Autres charges de gestion courante	253 000,00			
66- Charges financières	50 000,00			
73- Impôts et taxes				
023- Virement à la section d'investissement	13 330 965,00			
021- Virement de la section de fonctionnement				13 330 965,00
Total opérations d'équipements réparti dans les chapitres suivants :			3 823 000,00	
20- Immobilisations incorporelles			20 000,00	
21- Immobilisations corporelles			3 843 000,00	
23- Immobilisations en cours				
16- Emprunts			2 403 462,65	5 873 206,42
13- Subventions d'investissement reçues				- 3 469 743,77
024- Produits des cessions d'immobilisation				
042- opérations d'ordre de transfert (<i>amortissement</i>)	124 468,71			
040- Opérations d'ordre (<i>amortissement</i>)				124 468,71
TOTAL	15 483 933,71	-	6 226 462,65	15 858 896,36

Le Budget est détaillé par section et se présente ainsi qu'il suit :

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (pages 141 – 144 à 147)

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

011 – Charges à caractère général : 1 575 500,00 €

Ces crédits permettront la réalisation des opérations de fin d'exercice et notamment les rattachements, mais également aux services de poursuivre leurs activités.



012 – Charges de personnel : 150 000,00 €

Ces crédits ont été inscrits en cas d'imprévus réglementaires.

65- Autres charges de gestion courante : 253 000,00 €

L'inscription principale concerne le poste « subvention aux associations » pour 150 000,00 €.

66- Charges financières : 50 000,00 €

C'est un complément d'ICNE compte tenu de l'intégration de l'emprunt de 3 500 000,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts pour la construction du GS de Caillou.

023 – virement à la section d'investissement : 13 330 965,00 €

042- opérations d'ordre de transferts entre sections : 124 468,71 €

- Amortissement : 124 468,71 €

3- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (pages 27 à 32)

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 226 462,65 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 823 000,00 € et se présentent ainsi qu'il suit :

Pour l'autorité compétente par délégation

21201	AUTRES MATERIELS	100 000,00
21202	TERRAINS DE SPORT	80 000,00
21204	VRD ET ROUTES	1 210 000,00
21304	FRAIS D'ETUDES	50 000,00
21603	MOBILIERS	20 000,00
21708	MISE EN VALEUR BATIMENTS ALI TUR-CENTRE BOURG - EGLISE	100 000,00
21710	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE DE CAILLOUX	1 500 000,00
2301	SECURITE ET RENOVATION BATIMENT	290 000,00
22501	AMENAGEMENT SITE DE BOIS BANANE	33 000,00
2801	RÉAMÉNAGEMENT ET RÉHABILITATION RAVINE CHAUDE	300 000,00
22101	AMENAGEMENT N UMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE	30 000,00
21602	INFORMATIQUE	48 000,00
21903	BASE NAUTIQUE DE BLACHON	22 000,00
210-10	ECOLES	200 000,00

Chapitre 16 : Emprunt : 2 403 462,65 €

C'est la matérialisation du remboursement du préfinancement par l'AFD des subventions pour la construction du GS de Caillou.

Recettes (pages 25-26)

Les recettes d'investissement (15 858 896,36 €) sont les suivantes :

Chapitre 13 : Subvention d'investissement : - 3 469 743,77 €

Il convient de réduire ce chapitre compte tenu du préfinancement de ces subventions (GS de caillou) par l'AFD.

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : 13 330 965,00**Chapitre 040- opérations d'ordre de transferts entre sections : 124 468,71 €**

- Amortissement : 124 468,71 €

Chapitre 16 – Emprunt : 5 873 206,42 €

Il s'agit du versement du préfinancement par l'AFD des subventions pour la construction du GS de Caillou.

**4- BALANCE GENERALE DU BUDGET**

La balance générale du budget supplémentaire se présente ainsi qu'il suit :

VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - BS - 2025			
II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
VOTE	DEPENSES	RECETTES	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 226 462,65	15 858 896,36	
+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	10 646 128,30	14 448 835,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 16 063 031,98	(si solde positif) 0,00
=	=	=	
	Total de la section d'investissement (3)	32 935 622,93	30 307 732,01
VOTE	DEPENSES	RECETTES	
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	15 483 933,71	0,00	
+	+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	3 591 821,00	13 972 786,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 102 968,71
=	=	=	
	Total de la section de fonctionnement (4)	19 075 754,71	19 075 754,71
	TOTAL DU BUDGET (5)	52 011 377,64	49 383 486,72

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le budget supplémentaire 2025 de la ville votée par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement, dont la balance générale est la suivante :

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE DU LAMENTIN - COMMUNE DU LAMENTIN - BS - 2025

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 226 462,65	15 858 896,36
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	10 646 128,30	14 448 835,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 16 063 031,98	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (3)		32 935 622,93	30 307 732,01
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	15 483 933,71	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	3 591 821,00	13 972 786,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 102 968,71
Total de la section de fonctionnement (4)		19 075 754,71	19 075 754,71
TOTAL DU BUDGET (5)		52 011 377,64	49 383 486,72

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire, au titre de la fongibilité des crédits, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Adoptée par 21 voix pour 1 abstention (M. Benjamin GRACCUS)

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,
 Jocelyn SAPOTILLE

